

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 janvier 2018

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES - (N° 490)

Adopté

AMENDEMENT

N° CL172

présenté par
Mme Forteza, rapporteure

ARTICLE 19

I. – À l’alinéa 54, supprimer le mot :

« (fiabilité) ».

II. – En conséquence, à la fin du même alinéa, supprimer le mot :

« (intégrité) ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement, de nature rédactionnelle, supprime des qualifications figurant entre parenthèses, qui sont sans portée normative et, n'étant pas reprises par ailleurs, ne s'imposent pas.